
AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

Le rôle de perception des taxes foncières, répartitions locales, de compensation et de services pour l'année 2024 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes au plus tard le 15 février 2024.

Ledit compte de taxes est payable dans les trente (30) jours de la date d'envoi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 1^{er} JOUR DE FÉVRIER 2024.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1^{er} février 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
Greffière-trésorière